

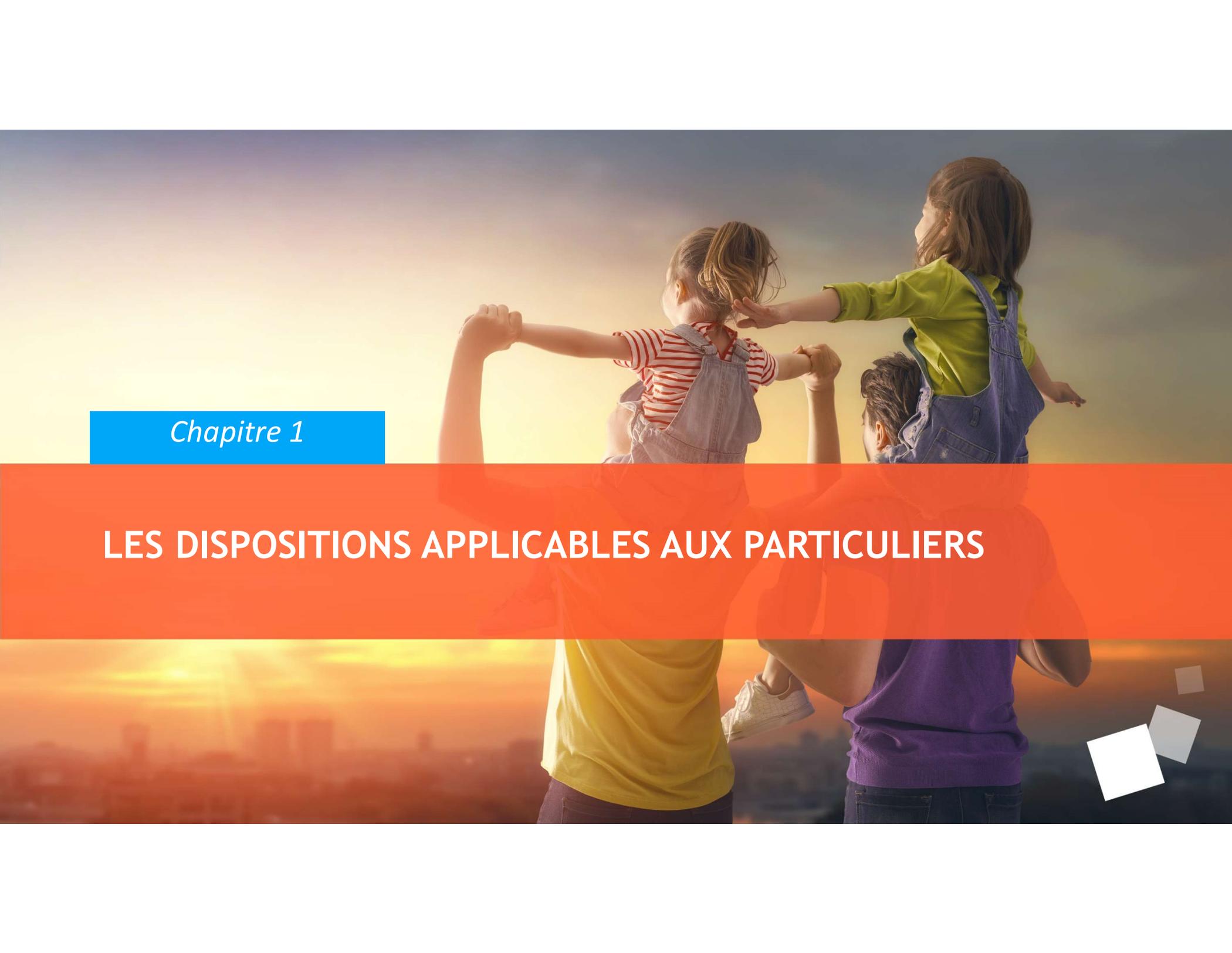


LOI DE FINANCES POUR 2020

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2020

LES NOUVEAUTÉS FISCALES ET SOCIALES POUR L'ANNÉE 2020





Chapitre 1

LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PARTICULIERS



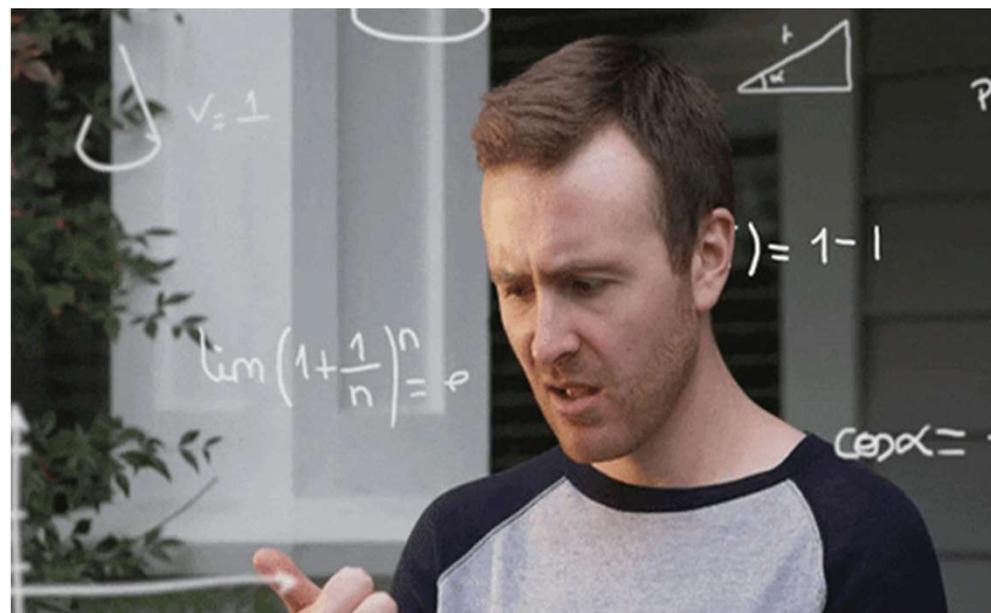
1

MODALITÉS DE CALCUL DE L'IMPÔT SUR LE REVENU (POUR LES REVENUS 2020)

Barème de l'impôt sur le revenu

| Fraction du revenu imposable (une part) | Taux |
|-----------------------------------------|------|
| Inférieure ou égale à 10 064 € | 0 % |
| De 10 064 € à 25 659 € | 11 % |
| De 25 659 € à 73 369 € | 30 % |
| De 73 369 € à 157 806 € | 41 % |
| Supérieure à 157 806 € | 45 % |

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le calcul de la retenue à la source tient compte du barème révisé de l'IR



Certaines personnes seront réputées avoir déclaré leurs revenus de façon tacite



- Pour les propriétaires
- Sous conditions de ressources
- Un montant forfaitaire pour chaque dépense
- Une prime énergie pour les foyers les plus modestes



**Dons en faveur des
associations de victimes de
violences domestiques**



Une suppression de la taxe d'habitation en 2021... ou en 2023 pour tous !



Lancement de la réforme du calcul des impôts locaux pour les logements



Prolongation jusqu'en 2022, sous conditions de performance énergétique à compter du 1^{er} juillet 2020

